



Assemblée

Distr. générale
15 août 2006
Français
Original : anglais

Douzième session
Kingston (Jamaïque)
7-18 août 2006

Pouvoirs des représentants à la douzième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Présidente : M^{me} Anna **Sotaniemi** (Finlande)

1. À sa 103^e séance plénière, le 10 août 2006, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Australie, Chine, Fédération de Russie, Finlande, Jamaïque, Japon, Mexique, Namibie et République-Unie de Tanzanie.
2. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance le 15 août 2006 et élu M^{me} Anna Sotaniemi (Finlande) à sa présidence pour la douzième session.
3. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée. Elle était saisie d'un mémorandum du secrétariat daté du 15 août 2006 sur l'état de ces pouvoirs.
4. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 1 du mémorandum du secrétariat, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du chef d'État ou de gouvernement, du ministre des affaires étrangères ou d'une personne désignée par ce dernier avaient été reçus au secrétariat pour les représentants des 44 États ci-après participant à la session en cours de l'Assemblée : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Guyana, Honduras, Inde, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Malaisie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Trinité-et-Tobago et Viet Nam.
5. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 2 du mémorandum du secrétariat, des informations concernant la nomination de représentants participant à la session en cours de l'Assemblée ont été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes



verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Autorité ou de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres autorités ou services gouvernementaux, par les 20 États ci-après participant à l'Assemblée : Afrique du Sud, Brésil, Costa Rica, Égypte, Espagne, Fidji, Guinée, Indonésie, Kenya, Koweït, Malte, Namibie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Qatar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Samoa.

6. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 3 du mémorandum du secrétariat, les pouvoirs des représentants de la Commission européenne avaient également été reçus du Président de la Commission européenne.

7. La Présidente a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants mentionnés dans le mémorandum du secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants visés au paragraphe 2 de ce mémorandum seraient communiqués au secrétariat dès que possible. Elle a présenté le projet de décision ci-après à la Commission pour adoption :

« La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la douzième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1, 2 et 3 du mémorandum du secrétariat daté du 15 août 2006,

Accepte les pouvoirs desdits représentants. »

8. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix.

9. Ultérieurement, la Présidente a proposé à la Commission de recommander à l'Assemblée d'adopter le projet de décision figurant au paragraphe 11 ci-après. La Commission a adopté cette proposition sans la mettre aux voix.

10. En conséquence de quoi, le présent rapport est soumis à l'Assemblée.

Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs

11. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision ci-après :

Décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs des représentants à la douzième session de l'Autorité internationale des fonds marins

« L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »